

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 13 février 2012

**Date convocation** : 06/02/2012

**Absents** : JEAMBRUN Stéphane, LANSELLE Olivier

**1-Schéma de présence postale** : Compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 19 décembre 2011, entre l'Association des Maires, les élus locaux et les représentants de la Poste, au cours de laquelle a été présenté le schéma de présence postale sur le territoire. Cette offre répond à une couverture conforme à la mission de service public dont la poste a la charge. Le conseil municipal doit émettre un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ne se prononce pas sur le schéma départemental de présence postale dans le Tarn, reflet de la dégradation continue du service public

- fait cependant les observations suivantes :

\* la mise en place d'une Agence Postale Communale en octobre 2008, **avec une forte implication de la collectivité**, permet le maintien d'un service public non négligeable en milieu rural

\* souligne toutefois la baisse du niveau des services rendus et les difficultés rencontrées pour effectuer certaines opérations qui obligent les clients à se déplacer au bureau centre de Carmaux

\* souligne les difficultés parfois rencontrées pour établir une liaison avec le bureau centre de Carmaux.

**2- Inscription du sentier VTT « Les jumeaux du Viaur » au PDIPR** : accord à la majorité des suffrages exprimés pour demander l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, du circuit VTT « Les jumeaux du Viaur ». Cet itinéraire est mis en place par la Communauté de Communes du Ségala Carmausin et emprunte des chemins et voies communales existants sur Tanus allant du village à la Carrairié, vers le Roc del Corp.

**3- Accès quai gare SNCF** : Lecture du courrier de Mme Corinne DESVAUX, domiciliée 26 avenue Paul Bodin, dans les locaux de l'ancienne gare de Tanus, adressé au groupe YXIME, relatif à l'accès au quai de la gare SNCF de Tanus. L'accès au quai de la gare de Tanus se fait actuellement par un petit passage de 38 m<sup>2</sup>, sis en milieu de propriété de Mme Corinne DESVAUX. Cette dernière sollicite la SNCF pour déplacer l'accès au quai et ainsi pouvoir racheter la petite parcelle B 691, de 38 m<sup>2</sup> servant d'accès actuel.

La demande de Mme Corinne DESVAUX, de déplacer l'accès au quai de la gare de Tanus, implique la mairie, car alors l'accès se ferait par le parking de la mairie. Par ailleurs cet accès ne poserait pas de problème majeur pour la collectivité, d'autant plus que le parking de la mairie offre une place de stationnement pour personne à mobilité réduite, un emplacement de taxi, un lampadaire d'éclairage public déjà existant.

Madame le Maire expose la nécessité de se prononcer sur le principe de changement d'accès au quai afin d'appuyer la demande de Mme DESVAUX auprès de la SNCF et RFF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

\* décide de donner son accord de principe sur le déplacement de l'accès au quai de la gare de Tanus, si la SNCF et RFF consentent à vendre la parcelle de 38 m<sup>2</sup> permettant l'accès actuel à Mme Corinne DESVAUX

\* donne son accord pour que l'accès au quai de la gare de Tanus puisse s'effectuer par le parking de la mairie, soulignant que celui-ci possède une place de stationnement taxi, un place de stationnement pour personne à mobilité réduite, un lampadaire d'éclairage public.

\* indique qu'il ne prendra financièrement, en charge aucun travaux d'aménagement de cet éventuel nouvel accès

## 4- Questions diverses

\* **Convention d'utilisation de la halle du foirail**: lundi 20/02 réunion avec les 3 associations : Comité d'Organisation de la Foire du Ségala, Comité des Fêtes et la Boule Tunisienne pour finaliser la convention à signer entre ces associations et la mairie, portant sur les conditions de mise à disposition de la halle. CM donne son accord pour signer cette convention avec chacune des 3 associations.

\* **Accueil familial – augmentation du taux réduit de TVA** : le taux de TVA réduit de 5.50 % appliqué sur les travaux d'aménagement des logements de l'accueil familial est passé au 01/01/2012 à 7 %, sauf pour les entreprises ayant déjà perçu un acompte au 31/12/2011. Cela représente un surcoût sur l'estimation prévisionnelle de totale de 6 813 €.

\* **Salle Communale** : les travaux de mise en conformité de l'installation électrique de la salle communale, suite à la visite périodique et obligatoire de la SOCOTEC, seront effectués par Emmanuel RIOS. Le montant du devis s'élève à 1 079.65 € TTC

\* **Ancien CLAE** : suite aux travaux d'aménagement de l'ancienne école, il y a lieu de poser un compteur indépendant pour l'ancien CLAE, pour ceci certains travaux de raccordement doivent être effectués. Devis M.TARROUX de Lédergues : 1 355;33 € TTC

\***Projet travaux 2012** : des devis ont été demandés pour la réfection des WC publics et la mise en place d'un columbarium au cimetière de Tanus.

\* **Conseil en Energie Partagé – CEP** – Présentation d'un nouveau service mis à la disposition des communes par l'Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides, dans le cadre du Plan Climat : la Conseil en Energie Partagé. Il consiste dans un premier temps à établir un état des lieux des consommations énergétiques de la collectivité. Dans un deuxième temps cet état des lieux permettra de mettre en exergue des pistes d'économie d'énergie. Ce conseil s'étale sur 3 ans, la première année est gratuite, les deux autres avec une participation par habitant non encore définie.

Accord du conseil municipal pour signer la convention Conseil en Energie Partagé avec l'Association de Pays de l'Albigeois et des Bastides, pour un an. La reconduction de cette convention sera soumise à nouvelle délibération dans un an.

\* **Défibrillateur** : la Communauté de Communes du Ségala Carmausin s'est dotée de défibrillateur qu'elle met à la disposition des communes. Les membres des associations ont été informés d'une formation pour l'utilisation de cet appareil qui aura lieu le mardi 06/03 à Rosières. , 13 personnes sont inscrites. Reste à réfléchir au lieu de stockage de cet appareil et au mode de mise à disposition.

\* **Associations** : rappeler aux associations qu'elles doivent déposer leur demande de subvention pour 2012 avant le 01 mars.

\* **Stade foot** : projet de baptiser le stade de football, stade Henri LAURAS. Contact a été pris avec le FC Tanus pour convenir d'une date et du déroulement de cette manifestation. A suivre.

\* **Dégât des eaux** : un dégât des eaux a été constaté mi janvier au 17 av P.Bodin : l'obstruction du chéneau a permis à l'eau de s'infiltrer dans le mur mitoyen au 19 av P.Bodin, laissant de grandes traces d'humidité de part et d'autre de ce mur mitoyen. Dans un premier temps, une déclaration de sinistre a été réalisée. Reste à voir comment se résorbe cette humidité et les travaux à effectuer s nécessaire.

\* **Marché de Pays** : reconduite par le SI de l'organisation du marché de pays pour l'été 2012, avec la programmation possible de 2 repas.

Madame le Maire de Tanus, Rolande AZAM